



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS  
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF  
Tel: + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981  
[www.ci-am.com](http://www.ci-am.com)

### *Communiqué de presse*

## **Les sociétés de conseil en vote (Glass Lewis et ISS) soutiennent l'opposition de CIAM à la rémunération de Denis Kessler et la demande de dissociation des fonctions de PDG est également soutenue par Glass Lewis**

Paris - 15 avril 2019

**Les agences de conseil en vote (Proxy Advisors), ISS et Glass Lewis, ont publié la semaine dernière leurs recommandations en vue de la prochaine assemblée générale de SCOR qui se tiendra le 26 avril à Paris. La société CIAM, qui détient près de 1% du capital de SCOR a déposé une résolution A\* visant à dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général, actuellement occupées par Denis Kessler.**

**L'agence de conseil en vote « Glass Lewis » recommande de soutenir la dissociation en votant pour la résolution A en soulignant les réels avantages de la séparation des fonctions et ne cède pas à la pression de démission de Denis Kessler.** ISS, après avoir pourtant recommandé de voter contre sa réélection en 2017, émet une opinion contraire aujourd'hui, alors même que la justification première était la dissociation actant d'une bonne gouvernance. Au vu des événements récents et de la tendance à la séparation des fonctions en France, cette analyse fait perdurer un risque inutile pour toutes les parties prenantes de SCOR. La bonne gouvernance doit bien se placer en amont du risque. ISS semble aussi oublier le bénéfice de nommer un comité ad-hoc d'administrateurs indépendants pour évaluer une offre, et ne s'intéresse pas au rôle de la banque d'affaire BNP Paribas, conseil de SCOR, dans ce processus, d'autant que Denis Kessler en est administrateur. En revanche, Glass Lewis souligne l'intérêt d'avoir à nommer un comité séparé composé d'administrateurs indépendants.

**CIAM appelle également à voter contre les deux résolutions sur la rémunération de Denis Kessler. Les deux agences de vote recommandent unanimement de voter contre sa rémunération qu'ils jugent excessive, en recommandant de voter à la fois contre les montants de rémunération mais également contre la politique de rémunération.**

**CIAM votera aussi contre le renouvellement d'Augustin de Romanet (résolution 7), administrateur référent de SCOR, PDG du Groupe ADP en pleine privatisation.** Malgré un récent dialogue avec lui, CIAM confirme que ce dernier n'est pas en mesure d'exercer un contre-pouvoir à Denis Kessler. L'agence de vote Glass Lewis souligne très bien que certains pouvoirs ne lui sont pas clairement conférés, notamment l'absence d'un mandat clair de vérification de l'exhaustivité et de la pertinence des informations communiquées lors des réunions du Conseil. L'agence soutient néanmoins la réélection d'Augustin de Romanet en soulignant la nécessité pour le conseil de revoir en profondeur les attributions de l'administrateur référent.



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS  
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF  
Tel: + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981  
[www.ci-am.com](http://www.ci-am.com)

CIAM continue de penser que SCOR opère avec une gouvernance à risque :

- ✓ Denis Kessler est PDG de SCOR depuis 17 ans sans plan de succession communiqué.
- ✓ Il est omniprésent et participe notamment aux réunions des comités des comptes et de l'audit et des comités des rémunérations et des nominations alors qu'il n'en est pas membre et ne respecte donc pas les codes de bonne de gouvernance.
- ✓ Un administrateur référent a certes été nommé mais sans réels pouvoirs et trop proche du PDG.
- ✓ Le conseil est souvent rafraichi avec peu de véritables membres indépendants.
- ✓ La structure et le niveau de rémunération excessifs et répétés année après année sont symptomatiques d'un conseil qui n'ose pas challenger son PDG, ce que les agences de conseil en vote ont unanimement relevé en recommandant de voter contre les résolutions 4 et 5 ; le président du comité en charge des rémunérations n'est autre que Augustin de Romanet.
- ✓ L'offre de Covéa a été gérée de façon hâtive et non pas selon une procédure saine et exempte de conflits d'intérêts.
- ✓ L'agressivité déployée par Denis Kessler et SCOR envers Covéa montre une volonté de rester indépendant à tout prix.

**CIAM regrette la pression exercée par Denis Kessler de quitter la société SCOR face à une demande légitime de séparation des fonctions.** L'attitude de Denis Kessler à ne pas vouloir partager le pouvoir, aura intimidé certains actionnaires mais va accroître leur vigilance. Les changements sont désormais inévitables.

SCOR est une société saine, avec des équipes fiables et compétentes. Cette campagne pour une meilleure gouvernance et un président indépendant est avant tout constructive et n'a nulle vocation à déstabiliser la société. Si toutefois Denis Kessler préférerait quitter SCOR, le conseil devrait se sentir suffisamment confortable avec l'équipe managériale existante pour piloter et choisir parmi les dirigeants, celui à même de mener à bien le rôle de directeur général.

Les actionnaires sauront prendre une position ferme sur ce principe fondamental de bonne gouvernance en votant favorablement pour la résolution A, mais également contre la réélection d'Augustin de Romanet (résolution 7) et contre les rémunérations de Denis Kessler (résolution 4 et résolution 5).

La société de gestion CIAM est confortée par la qualité des dialogues qu'elle a eue avec de nombreux actionnaires de SCOR, qui partagent la même vision du risque de gouvernance pesant actuellement sur le groupe.

CIAM demeure attentif et ouvert au dialogue avec toutes les parties prenantes.

*(\*) Rappel important : la résolution A a pour objet de révoquer le mandat d'administrateur de Denis Kessler, PDG de SCOR depuis 17 ans. Le droit français ne permet pas de vote consultatif et n'offre que cette option pour permettre la séparation des fonctions de direction générale et de présidence. Si la résolution est adoptée, le conseil peut renommer Denis Kessler en tant que DG.*



26 Bd Malesherbes - 75008 PARIS  
11 Hill Street – LONDON W1J 5LF  
Tel: + 33 1 4387 1866 / + 44 20 3876 7981  
[www.ci-am.com](http://www.ci-am.com)

**Contact Médias France**

**Footprint > consultants**

Isabelle Mas: +33 (0)6 32 95 57 49

[imas@footprintconsultants.fr](mailto:imas@footprintconsultants.fr)

---

**A propos de CIAM**

CIAM est une société de gestion d'actif co-fondée par Catherine Berjal et Anne-Sophie d'Andlau en 2010 et qui possède des bureaux à Paris et à Londres. Elle suit une stratégie d'investissement dite « Event Driven », c'est-à-dire qu'elle investit dans des actions d'entreprises cotées qui font l'objet, ou sont susceptibles de faire l'objet, de fusions-acquisitions ou autres d'évènements corporate importants. CIAM investit principalement en Europe. Sa base d'investisseurs comprend des family offices, des investisseurs institutionnels et des banques privées. CIAM gère deux fonds. Son fonds phare de CIAM « Opportunities Fund » est un portefeuille à forte conviction basé sur des recherches exclusives, axées sur une évaluation minutieuse du risque. Il a pour objectif de générer des rendements décorrélés (des évolutions des marchés boursiers) en libérant de la valeur dans les entreprises au profit des investisseurs et des autres actionnaires. Actionnaire engagé auprès des entreprises, CIAM l'est aussi dans la société et a fait le choix dès sa création de reverser 25% de ses « commissions de performance » annuelles à des organisations caritatives qui se consacrent à l'amélioration de la santé et de l'éducation des enfants à travers le monde.

CIAM est un AIFM réglementé par l'AMF en France et enregistré auprès de la FCA au Royaume-Uni. CIAM gère le fonds d'opportunités CIAM SICAV-SIF sous la supervision de la CSSF.

---